

Grain de sel

Je lirai tant que mes yeux le permettront,

J'écrirai tant que ma tête y consentira...

Octobre 2008

Parfait JANS

Eh oui, j'ai bien mis fin à mon bulletin « **le Salasse** » et à ma « **Lettre** » quasi hebdomadaire, mais la vie étant toujours là, je ne peux demeurer insensible aux événements qui se produisent en Vallée. Alors, à l'occasion, et tant que je le pourrai, j'apporterai, de temps à autre, mon grain de sel. P.J.

La Démocratie, façon Rollandin : L'Assesseur à la Santé.

Précision : Les commentaires résultant de cette opération n'ont strictement rien à voir avec la personnalité respectable de Monsieur Albert Lanièce.

Première étape : à l'origine, soit la croyance que les lois publiées sont applicables par tous les citoyens, sauf par ceux qui les votent ; soit une mauvaise interprétation de la loi électorale ; soit la négligence, peu importe. Le loup est magistral, c'est évident.

Toujours est-il que la cour d'appel de Turin a déclaré l'inéligibilité de Messieurs Albert Lanièce et Carlo Norbiato qui auraient dû, avant de se présenter à une élection, démissionner de leur charge liée de façon incontestable aux finances du Conseil Régional.

Deuxième étape : dès lors qu'il a choisi un candidat, Monsieur Rollandin ne peut supporter qu'une Cour d'Appel mette en cause son choix. Il tourne la difficulté et, s'appuyant sur les qualités de Monsieur Lanièce, il va les utiliser pour se donner un semblant de raison : Albert Lanièce rendu inéligible, ne peut plus exercer sa mission d'Assesseur à la Santé publique ? Qu'à cela ne tienne, Monsieur Rollandin propose de le maintenir à cette responsabilité en tant que « technicien ». Première faute, quoique la manœuvre ne soit pas illégale.

À partir de là, il suffisait d'obtenir un vote du Conseil régional dont une majorité est acquise au gouvernement Rollandin et le tour était joué.

Troisième étape : intervient le vote des 35 Conseillers. Résultats : 16 voix pour la proposition Rollandin, 14 contre, 4 bulletins nuls, 1 abstention. La manœuvre échoue.

Quatrième étape : Rollandin trouve la riposte : les quatre votes nuls relèveraient d'une erreur !! En effet, ce serait par pure distraction que quatre Conseillers de la majorité auraient rayé le bulletin OUI en leur possession ! Bizarre ! Bizarre ! La démarche, suspecte d'un point de vue démocratique, nous fait penser au fameux « l » de la défunte Assemblée.

Cinquième étape : toujours est-il que Monsieur Rollandin dans sa rage et sa volonté de ne tenir aucun compte de la décision de la Cour d'Appel de Turin et du vote émis par l'Assemblée régionale, demande un deuxième vote, renvoyé à quelques jours plus tard, histoire de se donner le temps de faire le ménage.

Sixième étape : au deuxième vote l'ordre est rétabli. Ouf ! Sauf que le nouvel arrivant, Gabriele Maquignaz a maintenu son abstention de principe à cette manœuvre peu conforme à la démocratie.

Conclusion : attendons le résultat du recours engagé par Monsieur Albert Lanièce. Si la décision finale lui est favorable, l'incident n'aura pas de lendemain, sauf pour son remplaçant qui retournera à ses affaires. En revanche si le recours est rejeté, l'opération reviendra devant l'Assemblée régionale qui devra : soit maintenir Monsieur Lanièce comme « technicien », soit élire un nouvel Assesseur à la Santé qui serait pris parmi les élus de la même tendance. Choix cornélien !

Un peu de sel, c'est tout, mais quelle démonstration concernant l'usage de la démocratie dans notre belle et pauvre Vallée !

Clin d'œil et mine de rien,
Je suis et demeure Valdôtain.
Parfait JANS